



Module complémentaire SSIAP 2



PRE-REQUIS :

Pour se présenter à la formation, le stagiaire doit remplir les conditions suivantes :

- Être au minimum sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et titulaire de la spécialité PRV 1 ou AP 1 ou du certificat de prévention, délivré par le ministère de l'intérieur.

Objectifs

Ce module vise à donner aux candidats aux emplois au sein des services de sécurité incendie des ERP et des IGH, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires.

Modalités de la formation

Durée

28 heures soit 4 jours

Lieu

Azur Formation Sécurité à Cuers (Var) ou en intra entreprise

Nombre de participants

12 maximum

Contenu de la formation

1 - Enseignements théoriques

MANIPULATION DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE

- Connaître les tableaux de signalisation sur lesquels le chef d'équipe de sécurité incendie est susceptible d'intervenir
- Identifier et interpréter les différents signaux

HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE

- Connaître les dispositions applicables en hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie

CHEF DU POSTE CENTRAL DE SECURITE EN SITUATION DE CRISE

- Connaître les procédures et les consignes
- Gérer les intervenants
- Prendre les décisions adaptées
- Connaître et mettre en action les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

2 - Exercices pratiques

EXERCICES D'APPLICATION DES NOTIONS ETUDIEES

Coût de la formation : A déterminer en fonction des inscriptions

Nous consulter